

Approbation par le STIF du projet RATP

La RATP a présenté le 22 mars son projet pour la gare de Saint-Rémy-lès-Chevreuse au Conseil d'Administration du STIF, donneur d'ordre de la RATP.

Le STIF a « Approuvé » le projet présenté par la RATP.

Nous regrettons cette décision et aurons l'occasion de revenir dessus dans les prochains jours.

[lien vers le document sur site du STIF](#)
[20170322 - Délibération ph2 - n144d-stremy](#)

Elements dossier ainsi approuvés :

- ***Abandon de la phase 3 , c'est-à-dire l' « hypothèse d'un tiroir de retournement en arrière-gare (rue de Limours) »***
- ***Abandon de la voie 12 dans la phase 2,***

MAIS AUSSI, malheureusement,

- ***Approbation de tout le reste du schéma, avec la création à Saint-Rémy des nouvelles voies 6, 8, 10 et 4T (prolongation) de la phase 2.***